



202408-09

Envoyé en préfecture le 23/08/2024  
Reçu en préfecture le 23/08/2024  
Publié le  
ID : 022-212200349-20240821-20240809-DE

mairie  
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

**SEANCE DU 21 AOUT 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 21 août, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

**Membres en exercice : 19**

**Présents** : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Sylvain RANNOU, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3<sup>ème</sup> Adjointe, Pascal PRIGENT, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Magali BODEREAU, 5<sup>ème</sup> Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Gaëlle LE CANT, Alain BROCHEN, Didier NEVEUX

**Procurations** : Pauline UNVOAS à Maurice OFFRET, Christelle LURON à Didier NEVEUX, Emmanuelle DAVAÏ à Catherine DENIS, Xavier DUAULT à Magali BODEREAU

**Absents** : Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Sylvie LE CARVENNEC, Sébastien MORVAN

**Date de convocation : 12 Août 2024**

**Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH**

**Objet : Convention de mise à disposition régulières, gratuites des salles communales aux associations**

Monsieur Le Maire informe que la commune met à disposition à titre gratuit la salle polyvalente, la salle Ty ar Vro, et la maison des arts, aux associations pour leurs activités régulières telles que la gym, Ti ar Vro, le club de l'amitié, la compagnie Beliza, la JSC CAVAN, les Amis des Arts.

Afin d'éviter la consommation de papier et de réglementer l'utilisation à chaque demande de location de salle par ces associations, il est proposé au Conseil Municipal de rédiger une convention annuelle avec tacite reconduction pour chacune des associations.

**Le Conseil Municipal :**

**Vu** la date d'expiration de la convention précédente

**Considérant** la nécessité de simplifier la procédure administrative de la mise à disposition des salles communales pour les associations

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **D'approuver** la mise en place d'une convention entre la commune et les associations pour la mise à disposition régulières des salles communales
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer les conventions avec les associations concernées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place d'une convention entre la commune et les associations pour la mise à disposition régulières des salles communales



202408-09

mairie  
ti ker

- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer les conventions avec les associations concernées

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

  
Lydie LE FLOCH



Le Maire,



Maurice OFFRET